

ANNEE 2010

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI<sup>e</sup> LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE DE L'ANNEE 2008-2009

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2009

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Pages

1- Membres du Gouvernement présents.....	02
2- Ouverture de la séance .....	02
3- Discussion générale.....	10
4- Fin de la Séance.....	22

Secrétaires élus

-Monsieur Daour Niang NDIAYE

-Monsieur Joseph NDONG

Présidence de

Monsieur Mamadou SECK,

Président

## SEANCE PLENIERE DU MARDI 16 JUIN 2009

(La séance est ouverte à 16h30)

- 1 -

### Membres du Gouvernement présents

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Faustin Diatta, Ministre des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions.

-2-

### Ouverture de la séance

#### MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nos collègues Abdoulaye DIENG n°1, Thiamba SECK, Georges TENDENG s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Y a-t-il des observations ?

Nos collègues sont excusés.

Mes chers collègues, nous avons reçu les affaires suivantes :

- projet de loi n°17/2009, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention internationale relative aux Droits des

personnes handicapées et son protocole facultatif adopté par l'organisation des Nations Unies le 13 décembre 2006 ;

- projet de loi n°18/2009 portant Loi de Finances Rectificative pour l'année 2009.

Acte est donné du dépôt des ces affaires.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°11/2009 abrogeant la loi 2008-04 du 24 janvier 2008 instituant une contribution nationale exceptionnelle de solidarité pour atténuer les effets négatifs de la hausse des prix internationaux de produits pétroliers sur les conditions de vie des ménages surtout les plus démunis.

La parole est à notre collègue Moussa SOW, rapporteur de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le Mercredi 10 juin 2009 sous la présidence de Madame Oumou SOW, 2ème Vice-présidente de ladite Commission, assurant l'intérim du Président, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 11/2009 abrogeant la loi n°2008-04 du 24 janvier 2008 instituant une contribution nationale exceptionnelle de solidarité pour atténuer les effets négatifs de la hausse des prix internationaux des produits pétroliers sur les conditions de vie des ménages surtout les plus démunis.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, la 2<sup>e</sup> Vice-présidente de la commission souhaitera la bienvenue à Monsieur le Ministre d'Etat et à ses collaborateurs, avant de

lui exprimer la satisfaction des membres de la Commission pour les excellents résultats obtenus par son département dans un contexte national et international extrêmement difficile.

Madame la 2<sup>e</sup> Vice-Présidente de la Commission assurera à Monsieur le Ministre d'Etat de l'accompagnement de la Commission des Finances dans la mission difficile mais exaltante qui lui est confiée par le Chef de l'Etat avant de lui donner la parole pour la présentation de l'exposé des motifs du projet de loi.

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat adressera, en son nom et au nom de l'ensemble de ses collaborateurs, ses remerciements à la 2<sup>e</sup> Vice-présidente et aux membres de la Commission pour les propos encourageants et la satisfaction exprimée à leur endroit.

Abordant l'exposé des motifs du projet de loi soumis à l'examen de la Commission, Monsieur le Ministre d'Etat rappellera que face au renchérissement des prix internationaux des produits pétroliers et des denrées de première nécessité, l'Etat avait institué une contribution nationale exceptionnelle de solidarité en vue d'atténuer l'impact sur les conditions de vie des ménages les plus démunis.

C'est pourquoi, il dira que la contribution a été rendue obligatoire pour les plus hautes autorités, les parlementaires et les élus locaux afin que les bonnes volontés s'en inspirent et contribuent à cet effort national de solidarité.

En plus, des actions visant à atténuer les effets négatifs de la hausse des prix internationaux des denrées de première nécessité ont été prises en compte dans le budget de l'Etat. C'est ainsi que la loi de finances rectificative pour l'année 2008 a consacré la régularisation des mesures de suspension des droits et taxes sur certains produits alimentaires de première nécessité, mesures qui ont contribué à atténuer la hausse des prix. De même, la loi de finances pour l'année 2009, basée sur la stratégie de réduction de la pauvreté, a été adoptée en tenant compte de la conjoncture économique mondiale.

Il s'y ajoute que le plan d'actions pour l'assainissement des finances publiques prend en charge l'objectif d'amélioration des conditions de vie des ménages en ciblant surtout les plus démunis.

Au total, toutes ces mesures d'ordre budgétaire ont contribué à apporter une réponse appropriée à l'objectif poursuivi par la loi n°2008-04 du 24 janvier 2008 instituant une contribution nationale exceptionnelle de solidarité.

Par conséquent, il est devenu nécessaire, dira-t-il, d'abroger ladite loi.

Enfin, il précisera qu'en ce qui concerne les ressources déjà collectées, leur affectation se fera dans la prochaine loi de finances rectificative et ceci, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 2008-04 du 24 janvier 2008.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont souligné l'opportunité du projet de loi avant de partager avec lui des préoccupations qui, pour l'essentiel, peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

#### Sur le volume des montants prélevés

Vos Commissaires se sont intéressés au volume des montants récoltés depuis le début des prélèvements. Ils ont demandé à Monsieur le Ministre d'Etat de donner le montant exact prélevé à ce jour.

#### Sur la Commission chargée de l'utilisation des montants prélevés

Vos Commissaires se sont également intéressés à la commission chargée de statuer sur l'affectation et l'utilisation des fonds prélevés : a-t-elle commencé ses activités ? Quelle en est sa composition ? Les parlementaires en seront-ils membres ?

#### Sur les montants à rembourser

Une fois le projet de loi adopté, devrait-on rembourser la totalité des sommes prélevées aux différentes autorités touchées par ces retenues, ou est-ce que seule une partie sera retournée aux personnes concernées ? Se sont interrogés vos Commissaires.

### Sur la justification du vote de cette loi portant abrogation de la loi sur les prélèvements

Autant le vote du projet de loi autorisant des prélèvements pouvait susciter un débat, autant celui portant sur son abrogation peut être difficile à défendre aux yeux des populations, selon certains Commissaires. C'est pourquoi, pour d'autres, il est souhaitable que l'adoption du projet de loi ne soit pas exploitée à des fins politiques.

### Sur la nécessité de trouver d'autres mécanismes de solidarité

Revenant sur la faiblesse des montants prélevés face aux besoins sans cesse grandissants de l'Etat, vos Commissaires pensent que ce dernier doit privilégier, à l'avenir, d'autres mécanismes de solidarité.

### Sur le plan d'actions du Gouvernement

Soulevant la question du plan d'actions mis en œuvre en 2008, certains Commissaires souligneront qu'il a permis véritablement à l'Etat de faire face à la crise.

### Sur le caractère symbolique des prélèvements

Vos Commissaires ont, par ailleurs, souligné le caractère symbolique des prélèvements. Les montants escomptés ne pouvaient en aucun cas permettre de régler de manière définitive la crise qui secouait les finances publiques.

Vos Commissaires comprennent que le gouvernement veuille revenir sur ces prélèvements dès l'instant que les finances publiques ont retrouvé une situation meilleure.

### Sur le rapport du Cadre de Mesure de la Performance sur la Gestion des Finances Publiques

Le récent rapport du Cadre de Mesure de la Performance sur la Gestion des Finances Publiques qui place le Sénégal dans le trio de tête des pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est conforte l'idée selon laquelle les mesures qui ont été adoptées par le Sénégal ont permis à notre pays de venir à bout de la crise.

Par ailleurs, certains Commissaires ont souhaité que le Ministère de l'Economie et des Finances, dans le cadre d'une rencontre, puisse

partager avec les parlementaires ou tout au moins avec les membres de la Commission des finances, l'économie de ce rapport du Cadre de Mesure de la Performance sur la Gestion des Finances Publiques.

D'autres questions ont été soulevées par vos Commissaires ; elles portent sur :

- le règlement par l'Etat des sommes dues par les ex-Conseillers de la République aux banques auprès de qui ils avaient contracté des dettes étalées sur la durée de leurs mandats ;
- l'appui du secteur privé par Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

En réponse aux interpellations des membres de la Commission, Monsieur le Ministre d'Etat, après les avoir remerciés de l'intérêt qu'a suscité l'examen du projet de loi, apportera les précisions suivantes :

#### Par rapport au volume des prélèvements

Les prélèvements, dira Monsieur le Ministre d'Etat, s'élèvent à la date du 03 juin 2009 aux montants suivants :

Membres du gouvernement : 404 674 661 F CFA

Maires et Présidents de Conseils régionaux : 19 776 995 F CFA

Députés : 125 305 500 F CFA

Sénateurs : 37 190 000 F CFA

Versements volontaires : 10 000 000 F CFA,

Soit un total général de 596 947 156 F CFA

#### Par rapport au remboursement des sommes prélevées

Monsieur le Ministre d'Etat précisera que le présent projet de loi prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce qui signifie que les montants qui ont été prélevés avant cette date ne seront pas remboursés et que les remboursements concerneront les retenues effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à nos jours.

#### Par rapport à l'utilisation des sommes prélevées

Sur l'utilisation des sommes prélevées, il appartiendra à la commission créée à cet effet de faire des propositions, lesquelles propositions seront prises en compte par une prochaine loi de finances rectificative.

Par rapport à la justification de la loi portant abrogation de la loi sur les prélèvements

Selon Monsieur le Ministre d'Etat, l'abrogation de la loi 2008-04 se justifie, en partie, par le fait que le Sénégal est parvenu à venir à bout de la crise qui l'a secoué durant l'année 2008. Les prélèvements, comme l'ont souligné certains commissaires, étaient symboliques. Ils ne s'imposent plus, du fait que le plan d'actions mis en œuvre a permis d'avoir des résultats satisfaisants en ce qui concerne la gestion des finances publiques.

Il dira que, dans ce contexte favorable, on peut comprendre et espérer que le dossier du Sénégal puisse être favorablement examiné le 19 juin 2009 au niveau du FMI. D'autres bailleurs sont d'ailleurs prêts à procéder aux appuis nécessaires.

Sur d'autres questions tel que l'appui apporté au secteur privé, Monsieur le Ministre d'Etat soulignera qu'il continuera de soutenir ce secteur.

S'agissant de la situation des ex-Conseillers de la République, Monsieur le Ministre d'Etat a promis que le dossier sera étudié dans les prochains mois. Toutefois, la question devra au préalable être soumise aux autorités ayant compétence de décider sur la question.

Satisfaits des réponses de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances vos Commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de loi n° 11/2009 abrogeant la loi n°2008-04 du 24 janvier 2008 instituant une contribution nationale exceptionnelle de solidarité pour atténuer les effets négatifs de la hausse des prix internationaux des produits pétroliers sur les conditions de vie des ménages surtout les plus démunis, et vous demandent d'en faire autant, si son adoption n'appelle, de votre part, aucune objection majeure.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher collègue.

Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

**MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai juste une petite observation à la page 4, 4<sup>e</sup> paragraphe qui commence par « enfin, il précisera qu'en ce qui concerne les ressources déjà collectées, leur affectation se fera dans une prochaine loi de finances » pas « dans la...», étant donné qu'une loi de finances vient d'être déposée.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Chers collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Aliou DIA, vous avez la parole.

**MONSIEUR ALIOU DIA**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je félicite d'abord le rapporteur pour la fidélité de son rapport ; cependant à la page 3, 3<sup>e</sup> paragraphe commençant par « c'est pourquoi, il dira que la contribution a été rendue obligatoire pour les plus hautes autorités, les parlementaires et les élus locaux » ; je crois qu'il y a là un problème de formulation. J'aurais préféré qu'on énumère, comme il a été le cas dans l'exposé des motifs : « le Président de la République, les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, le Premier Ministre, les Parlementaires », etc. Pour « les élus locaux », tous n'étaient pas concernés ; c'étaient « les maires » ; il faudrait enlever « les élus locaux » et énumérer tel que cela a été libellé dans l'exposé des motifs.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Rapporteur, sur les observations.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Par rapport à l'observation du collègue, l'énumération est logique. Quand on dit « les plus hautes autorités, les parlementaires », évidemment on dira aussi « les élus locaux ». Sinon, revenir à une autre énumération, effectivement, on aurait dû dire « le Président de la République, les députés et les maires, etc. ». Dans cette formulation, j'ai été logique, en ce qui concerne la citation par rapport à ceux qui sont concernés par ce prélèvement, donc je maintiens cette formulation.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur Aliou DIA.

### **MONSIEUR ALIOU DIA**

Je reviens, Monsieur le Président, sur l'observation ; s'agissant des élus locaux, c'était une catégorie qui avait contribué, mais ce n'était pas l'ensemble des élus locaux. Donc, on ne peut pas parler des élus locaux ; si c'étaient des maires, des présidents de conseils régionaux, nous serions tout à fait d'accord, mais ce n'était pas des élus locaux mais une catégorie d'élus locaux.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

-3-

### **Discussion générale**

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.

Quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole ?

Voici la liste des orateurs:

Aliou DIA

Tafsir THIOYE

Seydou DIOUF

Ousmane BA

Ameth Saloum BOYE

Abdoulaye BABOU

La liste des orateurs est close.

La parole est à notre collègue Aliou Dia.

**MONSIEUR ALIOU DIA**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre des Relations avec les Institutions,

Mesdames, Messieurs,

Honorables députés,

**(Intervention en wolof).**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Tafsir THIOYE.

**MONSIEUR TAFSIR THIOYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Chers collègues,

Monsieur le Ministre d'Etat,... **(Passage en wolof)**...

Je pense que cette loi va instituer un fonds de solidarité pour la création d'emplois des jeunes. Et, ces jeunes seront formés, auront un métier et seront aidés par les Sénégalais eux-mêmes pour cette création d'emplois. A mon avis, cela participe à renforcer l'idée du président de la République qui a créé des instruments pertinents, mais qui n'ont pas donné les résultats escomptés et les responsabilités sont partagées : que cela soit l'Etat, les jeunes ou les mutuelles, chacun a sa part de responsabilité dans l'échec de ces fonds-là. Ce fonds de solidarité pour l'emploi des jeunes ne devrait pas être géré par l'Etat, mais par les donateurs eux-mêmes pour permettre aux jeunes d'avoir un emploi. Je pense que l'argent qui a été collecté et qui n'a pas encore une destination précise peut être réservé à cet effet ; c'est une proposition que nous faisons. Que cet argent soit réservé à la création de ce fonds qui sera alimenté par des donations individuelles et volontaires sur la base des revenus des donateurs. Je pense, Monsieur le Ministre d'Etat, en attendant que la commission soit mise en place, que cet argent doit être gardé pour que ce fonds qui sera créé sur la base d'une concertation nationale incluant les syndicats, le patronat, les chefs religieux puisse servir à créer des emplois et à diminuer un peu la pauvreté.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Seydou DIOUF.

### **MONSIEUR SEYDOU DIOUF**

Je vous remercie Monsieur le président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues,

Le projet de loi qui nous est soumis, en fait, vient lever une mesure de solidarité qui avait été prise. Je pense que c'est moins le fait de lever la mesure qui doit constituer un facteur de satisfaction pour les

parlementaires que nous sommes, et c'est ce que nous ressentons ,mais c'est plus les efforts que le Gouvernement a eus à faire pour dépasser ces situations très difficiles. On a beaucoup parlé de l'augmentation du prix de l'électricité, du coût de la vie, du prix du riz, etc., ce sont des contraintes qui sont encore là, mais en tout cas, le Gouvernement, en ce qui le concerne, a pu apporter les réponses financières, du point de vue de la gestion rigoureuse de nos finances publiques pour sortir de cette situation difficile, et nous voudrions vous en féliciter.

A pareil moment, l'année dernière, on évoquait beaucoup les questions de dépenses hors budgets ; la rigueur a été réinstaurée, des audits sont en train d'être conduits, et je pense que c'est tout à l'honneur du Gouvernement que de vouloir aller dans la transparence dans toutes ces problématiques-là.

Monsieur le Ministre d'Etat , en prenant la parole, je voudrais surtout vous remercier pour avoir, avec une grande diligence, répondu à la question écrite que je vous ai adressée le 08 juin et que Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Institutions vous a transmise, mais à laquelle vous avez répondu une semaine après. C'est dire donc que, chez vous, le traitement diligent des dossiers est une réalité. C'était une question écrite relative au sort des ex-travailleurs et des ex-membres du Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales (mon collègue Aliou DIA vient d'en parler). La réponse que vous m'avez servie, en tout cas, est une réponse satisfaisante. Nous pouvons le comprendre, vous avez vous –même pris ce dossier à bras le corps et je disais en Commission technique, pour des hommes et des femmes qui ont servi la République, il n'y a rien de plus gênant que d'être poursuivi par des banques pour des prêts qui avaient été contractés dans le cadre d'un mandat qui avait une durée déterminée. Je pense qu'en évoquant cette question avec le Premier Ministre, en évoquant cette question avec Monsieur le Président de la République, vous êtes en train de trouver la solution, et je voudrais, ici, vous rendre hommage pour ce travail que vous avez fait mais surtout saluer la diligence avec laquelle vous avez répondu à la question écrite d'un parlementaire. Très souvent, des collègues se plaignent des retards enregistrés dans le traitement de certaines questions ; là, vous avez fait preuve de diligence, il est donc normal que je vous en remercie.

Monsieur le Président, je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ousmane BA.

### **MONSIEUR OUSMANE BA**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Je prends la parole pour m'inscrire dans la satisfaction générale observée par l'ensemble de mes collègues, mais aussi pour relever un fait : nous avons eu à opérer des prélèvements depuis bientôt un an, mais tout le monde a pu constater la modicité des sommes collectées jusque-là. Nous en sommes à 596 millions, et je pense que c'est encore dérisoire pour régler des problèmes aussi urgents que le coût de la vie, c'est-à-dire, les objectifs assignés aux prélèvements visés.

Cela m'amène à m'orienter vers les observations notées en Commission sur la nécessité de trouver d'autres mécanismes (je ne dirais pas de solidarité) mais d'autres mécanismes pour faire face à cette crise.

J'ai une proposition, une observation, et je sais que derrière vous, Monsieur le Ministre d'Etat, se trouvent d'éminents hauts fonctionnaires qui pourront approfondir la question. Je pense que c'est une réflexion globale qu'il faut engager autour des missions assignées à des administrations modèles comme celles dites fiscales, notamment les missions assignées à la Direction générale des Impôts et Domaines qui, vous le savez, est un service qui collecte le plus d'impôts pour le budget national. Est-ce qu'il n'est pas temps d'organiser une réflexion autour des missions classiques de la Direction générale des Impôts ? Est-ce

qu'il n'est pas, aujourd'hui, question de faire de cette administration d'élite une administration de développement, avec des objectifs bien précis, avec aussi un cahier de charges à même de supporter l'ensemble des intempéries économiques et financières qui secouent souvent notre budget ?

Je pense qu'on peut faire de cette administration une administration pilote qui, avec un cahier de charges bien déterminé et avec des objectifs de recettes bien définis, peuvent mettre certains élus ou bien certains hauts fonctionnaires à l'abri de prélèvements épisodiques et temporels, pour ne pas s'exposer aux interrogations d' Alioune DIA sur les prélèvements sur les salaires (d'une manière épisodique). Je pense qu'il faut redéfinir les fonctions classiques de l'administration fiscale pour en faire une administration de développement avec un cahier de charges bien déterminé et je pense que la réflexion peut être engagée au niveau de ce service d'élite.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ameth Saloum BOYE.

#### **MONSIEUR AMETH SALOUM BOYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

(Intervention en wolof).

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher Collègue.

La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

#### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Avant de parler de cette loi, je voudrais que nous puissions faire un petit come-back, pour nous replacer en janvier 2008, occasion pour nous de prendre en compte les souffrances du peuple sénégalais, pour voter justement cette loi de contribution financière. Evidemment, en son temps, il y avait le problème de l'électricité, il y avait le problème du pétrole, et tant d'autres souffrances qui faisaient du Sénégalais lambda, un véritable « *gorgorlou* ». Ce geste, je me souviens très bien, vous l'aviez dit lors de votre intervention, consistait en une contribution exceptionnelle qu'on ne pouvait pas limiter dans le temps, mais cela dépendait justement des circonstances. Un an, jour pour jour, nous sommes là pour abroger cette loi avec effet rétroactif, pour janvier 2009. C'est pourquoi, j'ai dit que ces prélèvements exceptionnels ont duré entre janvier 2008 et janvier 2009. Je crois que c'est un geste de solidarité qui caractérise justement notre pays, cela fait partie de nos valeurs culturelles. Ce qui fait la grandeur de notre pays, c'est que... **(Passage en wolof)**... et tout le monde le sait. D'ailleurs, les économistes eux-mêmes le disent : si le pays parvient à survivre, nous le devons aux contributions, pour l'essentiel, des émigrés ; même si les émigrés vivent dans des conditions terribles, ils ne laissent pas leurs familles. Donc, la notion de solidarité est une notion qui a son sens.

Je voulais aussi ajouter que les autorités qui ont été ciblées sont des privilégiés ... **(Passage en wolof)**...c'est ce que dit la Constitution, ni de race, ni d'ethnie ; pourquoi la plupart des Sénégalais touchent à peine 50 000 francs ? Le SMIC, je le demandais, tout à l'heure, à un syndicaliste, oscille entre 45000 et 50000 francs, alors que d'autres Sénégalais parviennent à toucher plus d'un million de francs, à quel titre ? Et, à cela, on leur demande, malgré leur faveur, de faire une contribution presque insignifiante (parce que tout ce qui a été récolté ne dépasse pas 600 millions de francs). C'est dire que l'effort qui a été fait, nous devons nous en réjouir et, à la limite, nous dire même que ce n'est pas suffisant, ce sont des milliards qui devraient être collectés au profit des plus pauvres, au profit des plus déshérités, parce que ce que nous avons, nous le devons au peuple sénégalais. C'est pourquoi, je crois que cette loi, elle est venue, parce que c'est vous qui déterminez les

indicateurs financiers du pays, c'est vous qui vous êtes parvenu, par votre hardiesse, votre art de manager, pour ainsi dire, les finances publiques, à faire en sorte que notre pays puisse sortir la tête de l'eau. Hier, je lisais une contribution dans un journal où on disait que notre pays va rencontrer le FMI pour bientôt et que sans doute, vous reviendrez avec des milliards. Ceci, nous vous le devons et nous le devons à votre génie et à celui des techniciens qui vous encadrent dans votre travail. C'est pourquoi si cette loi arrive, nous ne pouvons que l'appliquer exactement dans les mêmes termes que nous l'avions appliquée, l'année dernière.

Mais dans cet élan de générosité, Monsieur le Ministre des finances ( parce que comme on dit l'occasion fait le larron), je profite de cette tribune pour revenir sur le cas d'un patriote, d'un Sénégalais qui fait vivre des Sénégalais, je veux parler du « cas Bara TALL ». Peu m'importe sa personne, je parle en pensant à ces milliers de pères de famille, 5 000 voire 7000 Sénégalais permanents ou non permanents qui nourrissent leurs familles grâce à leur labeur, grâce au fait qu'ils travaillent dans le groupe de Bara TALL. Peu m'importe les visées politiques, je ne le connais même pas, mais il faut dire que l'homme a ému lors de son passage à l'émission de 2STV... **(passage en wolof)**.

Est-ce que le pays ne pourrait pas faire quelque chose pour ce monsieur, pour qu'il continue à travailler, à gagner son argent à la sueur de son front, à faire vivre ses Sénégalais dans le bonheur de tout le monde ? A-t-il vraiment besoin de s'expatrier pour vivre ? Y a-t-il une solution juridique pour ses problèmes ? Autant de questions ! C'est une situation qui ne peut pas rester en l'état. Quand je dis « rester en l'état »... **(passage en ouolof)**..., je ne connais pas le contentieux qu'il a, peu m'importe sa personne, mais quand on a une société, mais...c'est ce que tout compatriote souhaite : qu'un patriote, qu'un national puisse créer des emplois, puisse faire vivre les gens. Il veut travailler, il l'a dit, il y a des pères de famille qui attendent, pourquoi ne peut-il pas continuer ses activités au Sénégal ? C'est véritablement ce cri de cœur que je vous lance ; je ne connais l'homme, ni d'Adam ni d'Eve, mais sachez que ce qu'il a dit a ému les Sénégalais.

Je vous remercie.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

## MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les Honorables députés,

Je crois que la question qui est posée n'a pas suscité beaucoup de débats contradictoires, dans la mesure où il y a comme une unanimité, un consensus sur le traitement de cette question. Peut-être qu'il y a quelques petits commentaires ou réponses à apporter, mais globalement nous nous satisfaisons tous de cette loi, aussi bien dans le cadre du Gouvernement qu'au niveau de l'Assemblée.

... **(Passage en wolof)**...

Je voudrais aussi remercier l'Honorable Député Seydou DIOUF pour ses félicitations et ses encouragements et je voudrais, moi aussi, saluer son geste de solidarité envers ses anciens collègues du Conseil de la République, nous ne faisons que prendre exemple sur lui. Il a su prendre en charge ce problème, poser la question au niveau du Gouvernement et nous ne pouvions pas manquer d'y répondre en saisissant les plus hautes autorités et en attendant leur décision. Il s'agit d'un problème, comme l'a dit l'Honorable Député Ameth Saloum BOYE, qui a été traité une fois, en 2001, avec la dissolution du Sénat. Il y a une jurisprudence qui existe et c'est ce que nous avons proposé, malheureusement la décision ne nous appartient pas. Nous nous devons de la poser, en vous demandant, vous aussi, de votre côté, de poser le même problème aux autorités supérieures, au Premier Ministre, au Président de la République pour appuyer, disons, cette saisine. Et, selon la décision qui sera prise, nous exécuterons, bien sûr, dans le cadre d'une prochaine loi de finances rectificative ou même de la prochaine loi de finances initiale, parce que la dépense n'ayant pas été prévue au budget de cette année.

Je ne peux pas m'engager pour le moment, mais j'attends que les instructions me soient données pour prévoir cela dans une prochaine loi de finances.

L'Honorable Député Ousmane BA a fait des propositions qui sont pertinentes sur la question de la DGID, en tant que service qui pourrait prendre en charge, disons, des problèmes tels que nous les avons rencontrés, en faisant preuve d'efficacité et de performance. Pour cela, comme nous étions, nous-mêmes, conscients de la nécessité de moderniser l'administration fiscale dans un contexte de transition fiscale où les ressources pourront provenir beaucoup plus des impôts et taxes à l'interne que des droits de porte. Nous avons donné un début de réponse en élaborant avec l'aide de tous les agents de la DGID un plan de développement stratégique au bout duquel nous avons signé un contrat de performance avec cette administration. Je pense que les premières données que nous avons enregistrées depuis lors et même depuis l'alternance nous permettent de croire que ce contrat de performance sera respecté par les agents de la DGID. Nous avons assisté pendant ces 8 dernières années à des performances jamais égalées au niveau fiscal : que ce soit au niveau de la DGID mais aussi des autres régions financières. Et, ce même contrat de performances sera signé avec l'administration des Douanes, comme avec l'administration du Trésor.

Nous avons subi des contre-performances cette année-ci ; contre-performances dues à la crise économique et financière que nous avons vécue tout au long de cette année. L'activité économique ayant diminuée au niveau de tous les pays, l'ensemble des pays du continent sont obligés de prendre des mesures d'ajustement pour diminuer leur budget, diminuer les dépenses, parce que nous savons tous que la collecte des ressources obéit à l'activité économique. Donc, en faisant une parenthèse sur cette année, nous savons tous que pendant 8 ans, c'est à un rythme soutenu de 10, 13 à 14% de croissance que nous avons assisté sur l'évolution des recettes donc, je pense que nous pouvons faire confiance à cette administration...

**(Passage en Wolof)...**

Je remercie aussi l'honorable Président Abdoulaye BABOU pour le rappel historique. Je suis totalement d'accord avec ses commentaires sur la question qui est inscrite à l'ordre du jour.

En ce qui concerne « le cas Bara TALL », la question m'avait été posée ici. Ma réponse, en son temps, c'était de dire que je ne peux pas, spontanément, sans aucun support venant de l'administration qui gère les crédits, payer quelqu'un ; je ne peux pas le faire ! Parce que ce n'est pas à moi d'apprécier le travail qui a été fait, s'il est bon, s'il n'est pas bon, s'il a été réceptionné, s'il y a des problèmes, etc. Moi, je suis comme une banque au niveau de l'Etat. C'est le titulaire du compte que je détiens qui me dit ce que je dois faire. Vous savez bien que votre banque ne peut pas spontanément payer votre créancier. Donc, moi aussi, je ne peux pas le faire. Mais, je vous dis une chose ; si jamais on me donne l'ordre de payer, c'est-à-dire un support ayant fait tout le circuit de la dépense administrative, à partir de l'engagement, de la liquidation, de l'ordonnancement et du mandat, mes services payeront totalement cette dette. Mais, je ne peux pas le faire spontanément. Donc, la question ne doit pas m'être posée ; elle pourrait m'être posée si j'avais un mandat et que j'ai refusé de le payer. Vous avez été Ministre comme moi et vous êtes député, vous savez bien que dans la loi de finances qui vous est présentée, les crédits sont logés dans des ministères qui engagent ces dépenses, qui les réceptionnent et qui les payent. En ce qui me concerne, je n'ai aucun problème avec Monsieur Bara TALL. Dès que je recevrai ce support, je payerai. Cela ne pose aucun problème à mon niveau.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques réponses que je voulais apporter.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Les collègues voudraient-ils reprendre la parole ?

Non !

Donc, la discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des articles du texte de loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Article 1<sup>er</sup> : les dispositions de la loi n° 2008-04 du 24 janvier 2008 sont abrogées.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 1<sup>er</sup> est adopté.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Article 2 : la présente loi prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je mets aux voix l'article 2.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'ensemble du texte est adopté.

Monsieur le Ministre d'Etat, le texte est donc adopté à l'unanimité.

-4-

### **Fin de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux demain, mercredi 17 juin 2009, à 9h30, pour examiner les projets de loi suivants :

- projet de loi n° 67/2008, portant Code de l'Assainissement ;
- projet de loi n°02/2009 portant Code de la Construction ;
- projet de loi n°13/2009 modifiant l'article 68 de la loi 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme.